

Résolution présentée par la délégation du Saint-Marin

Thème Les droits politiques et sociaux

Concerne Rétablir le secret bancaire dans l'optique de proposer des prêts avantageux aux pays en voie de développement.

L'Assemblée Générale,

Constatant que de nombreux pays en voie de développement ont un accès restreint aux financements internationaux, limitant leurs possibilités d'investissement dans des secteurs essentiels,

Déplorant que les infrastructures nécessaires au bon fonctionnement du pays soient dans un état qui ne permette pas à la population de vivre dans un milieu où leurs conditions de vie sont favorables à leur développement,

Soulignant la nécessité d'une intervention étrangère afin que ces pays puissent proposer à leur population un bon accès à l'eau, un meilleur accès aux soins, à l'éducation et pour réduire les inégalités,

Rappelant que des pays comme Saint Marin, la Suisse et le Liechtenstein ont déjà eu un accès au secret bancaire, ce qui leur a permis de développer des structures dans des pays étrangers grâce aux structures financières créées par le secret bancaire,

Considérant que l'action de notre pays est une nécessité afin de permettre aux pays en voie de développement d'atteindre leurs objectifs et de s'émanciper de leurs défauts et de leurs difficultés,

Décide

- de réinstaurer le secret bancaire dans notre pays afin d'attirer de grandes fortunes et appelle les pays souhaitant nous suivre à se joindre à nous;
- d'instaurer sur les fonds déposés une commission à hauteur de 1.0 % du capital, permettant la création d'un fond interne;
- d'utiliser ce fonds dans le cadre de prêts aux pays en voie de développement, à taux préférentiel réévalué tous les 10 ans, afin de financer leur transition et leur permettre de développer leurs infrastructures;
- de créer un organe de contrôle afin de vérifier l'origine des fonds et d'assurer que cet argent soit utilisé à des fins d'investissement dans des infrastructures clés dans les pays.

Le texte français fait foi.

